



Succession notaire

Par France92

Nous étions pacsés et non compagnon est DCD

Je suis en possession de 2 voitures pour lesquelles les cartes grises sont a nos 2 noms.

Le notaire des héritiers ne m a pas contacté

ma question est la suivante

Logiquement le notaire va t il me contacter pour avoir les informations sur ces voitures

D'avance merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel nom est sur la facture de ces véhicules ?

La carte grise n'est pas un titre de propriété, seulement une autorisation de circuler.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Y avait-il un testament ?

La propriété des véhicules est déterminée à défaut par les factures... Le certificat d'immatriculation n'a pas force probante.

Vous devriez contacter le notaire.